

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde = Indicateur d'antiquités suisses
Herausgeber: Schweizerisches Landesmuseum
Band: 8 (1896-1898)
Heft: 31-4

Artikel: Les pipes du XVIIe et du XVIIIe siècle
Autor: Godet, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-156842>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dominikanerinnenkloster am Ötenbach, Wandtafel der Gastzimmer, jetzt im ↻LM. Ausser der Festschrift, S. 187 und 188, abgedruckten und pp. 177, 178, 183 und 190 abgebildeten Sprüchen kommen noch folgende Inschriften vor:

1. Über der Ostthüre die Schwörhand mit dem Inschriftbände: pax vobis.
2. Unter der Südthüre zwei verschlungene Hände: dreiw ist ein gaft wem fy wirt der heb fy fast den feltfamen gaft.
3. Jungfrau mit Einhorn: din ist dier bereit . mier liebt . die reinikait.
4. der falk ist hie, die staren im hag
5. wolffarw blatt da dust du dem sinn nutz schaten . . . ? 1521.

Zweissimmen, Kirche.

An der Deckenborte des Schiffes (neben der Kanzel).

In den Jar als man zalt von der geburt chrifti MCCCC vn Jm LVI jar zu unfer frowentag als fie zu himel fur wart dis tefel volbracht durch meister Cunrat Jllvge.
(Hinkende Bot auf das Jahr 1894, S. 84.)

Zug. Die Inschriften aus den Beinhäusern von S. Michael und S. Oswald, aus dem Hause Neugasse Nr. 136 und des Herrn Forstverwalter Speck an der Untergasse sind abgedruckt Festgabe, S. 202 u. f.

Les pipes du XVII^e et du XVIII^e siècle.

Par *A. Godet*, Conservateur du Musée historique de Neuchâtel.

La question de l'antiquité des pipes *lacustres* ¹⁾ vient derechef d'être remise sur le tapis. Dans un article du reste très intéressant, publié dans le dernier Bulletin du „*Pro Aventico*“ (1897), M. A. de Molin, Conservateur du Musée de Lausanne, étudie de nouveau ce point controversé, tout en mettant le lecteur au courant des nouvelles opinions qui se sont fait jour ces derniers temps parmi les savants.

Ne pouvant, faute de preuves sérieuses, attribuer nos petites pipes de fer et de terre aux lacustres, ni aux populations helveto-romaines, on se rabat actuellement sur les *Celtes*. Les Celtes fumaient, dit-on. Pourquoi pas? Sans doute il ne s'agit pas du *tabac*, puisque ce produit n'est guère connu en Europe que depuis la fin du XVI^e siècle, mais d'autres plantes dont l'arome peut plaire, aussi bien que celui de la nicotiane, le *chanvre*, par exemple, que fument volontiers les Orientaux et les Nègres d'Afrique, le fenouil, et tant d'autres végétaux que cite M. de Molin, et dont l'usage est courant dans d'autres contrées.

Nous n'y contredisons pas; nous admettons même volontiers que les Celtes ont connu l'habitude de fumer le chanvre ou toute autre plante, habitude qu'ils avaient peut-être apportée d'Orient.

Mais de là à attribuer à l'industrie *Celte* les *petites pipes de métal* ou *de terre* qu'on trouve disséminées, au fond de l'eau, dans nos lacs, ou enfouies dans les champs, d'où la pioche du cultivateur les exhume de temps en temps, il y a loin, et nous croyons que toute assertion quelque peu positive à l'égard de leur origine antique serait bien aventurée.

Nous allons chercher, dans les lignes qui suivent, à prouver que les pipes

¹⁾ Cad. trouvées dans nos lacs.

dont il est ici question et dont la planche ci-jointe donnera une idée au lecteur, ne sont que les pipes primitives, telles qu'on les fabriqua dans nos contrées au XVII^e et au XVIII^e siècle, pipes dans lesquelles fumèrent nos ancêtres jusqu'au milieu du siècle passé.

Ces petites pipes, fort mignonnes du reste, sont, pour autant qu'il nous a été donné de les étudier, de trois types distincts ¹⁾ :

1. Les unes (voy. fig. 2, 3, 4, 5) sont de fer ou de laiton, à court tuyau, supposant par conséquent, comme dans les pipes suédoises (fig. 1) un *bout* de corne, d'os ou de bois. En voici les proportions : *tuyau* : long. 3 1/2 à 4 1/2 cm., diam. d'environ 1 cm. Il est parfois orné de stries. *Fourneau* : long. 2 1/2 à 3 cm., diam., max. 1 1/2 à 2 cm. Il est terminé par un *bouton* plat, comme dans les pipes en terre blanche, gambier et autres. *Couvercle*, à charnière, bombé, percé de deux trous de tirage et pourvu d'une *tige* mobile destinée à fermer, si besoin est, l'un des trous.

La plupart de ces types ont perdu leur couvercle; nous en reproduisons deux qui l'ont conservé. L'une (n^o 3) est aplatie; elle a été retirée du lac, à l'Évole, l'un des faubourgs de Neuchâtel; l'autre (n^o 5), entière, provient de *Font*, côté fribourgeois du lac (près d'Estavayer).

2. D'autres pipes (voy. par ex. le n^o 6), en fer aussi, ont leur tuyau entièrement de fer. Dans notre exemplaire, qui a été trouvé, nous a dit le vendeur, dans un champ près de Lausanne, ce tuyau n'a guère que 7 1/2 centimètres de long, mais on en voit au musée d'Avenches qui atteignent 9 cm.

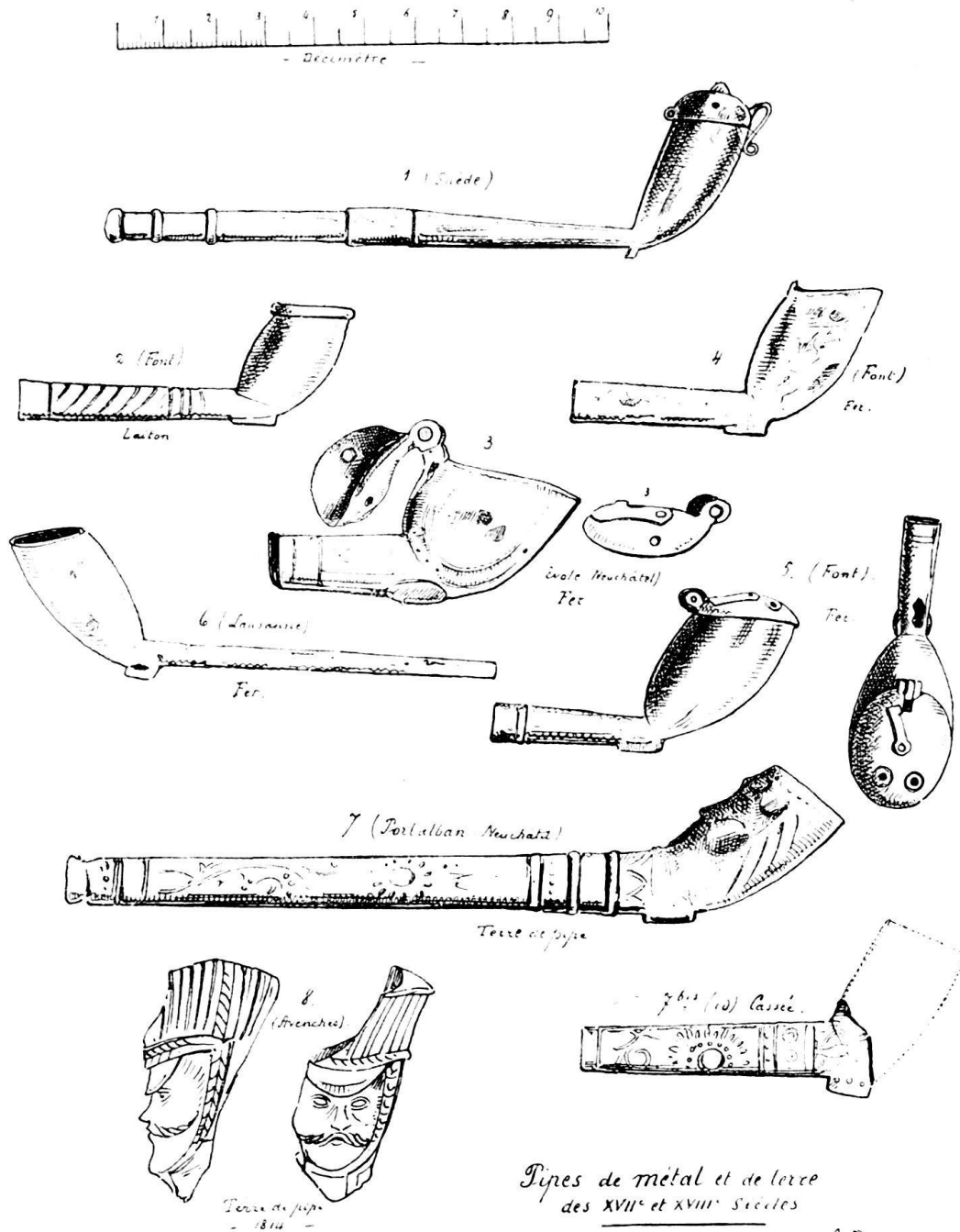
Constatons, fait important, que toutes ces petites pipes métalliques sont plus ou moins détériorées; la plupart ont perdu leur couvercle; presque toutes sont percées de trous dus à l'usure, à la rouille ou peut-être aussi à l'action corrosive du jus du tabac; elles sont ainsi rendues impropres à l'usage, ce qui explique suffisamment qu'on les ait jetées.

3. D'autres enfin sont en terre de pipe, plus ou moins décorées, comme le montre le spécimen n^o 7, trouvé à Portalban (lac de Neuchâtel). Elles sont formées de deux parties égales, soudées une contre l'autre, dans la longueur. Comme la terre de pipe fait défaut chez nous, il faut admettre qu'elles sont d'importation étrangère, et vraisemblablement hollandaise (voy. tarif 1749, page 3 de l'article).

Ces pipes ne paraissent pas appartenir à notre siècle. Pour en avoir le cœur net, nous avons fait, il y a quelques années, une perquisition le long des bords de notre lac, de St-Blaise à Yverdon, interrogeant les plus vieux pêcheurs des localités que nous traversions. Aucun deux ne se souvenait les avoir vues ou employées. Ils en avaient trouvé par ci par là dans le lac, mais ne savaient à quelle époque les attribuer. Nous avons donc le droit de les

¹⁾ Nos sources sont : Pipes de la Collection que nous avons réunies au Musée historique de Neuchâtel. — Pipes des collections particulières que nous connaissons. — Pipes du Musée d'Avenches et de Lausanne.

²⁾ Voir Bulletin de l'Association Pro Aventico, 1897, page 41.



Pipes de métal et de terre
des XVII^e et XVIII^e Siècles

D'après un croquis de M. W. Waere.
Conservateur du Musée Archéologique
de Neuchâtel.

Musée historique de Neuchâtel.

A. Godet. 1898.

traiter d'anciennes. D'autre part, fait curieux, ces pipes, que notre pays n'utilise plus, sont encore en usage chez les paysans suédois. La fig. 1 représente une pipe en fer, provenant de Suède, à couvercle et tuyau de fer, et bout de bois de renne, en tout semblable à nos pipes lacustres. Elle nous a été envoyée, il y a quelques années, par un Suédois, qui l'avait achetée dans le pays même.

Mais allons plus loin. En feuilletant nos anciens écrits locaux, nous avons retrouvé et noté certains détails qui nous permettent de préciser davantage et qui nous semblent de bons arguments en faveur de notre thèse.

En 1669, nous trouvons dans les registres du Conseil de Neuchâtel une première mention, concernant l'usage du tabac. C'est une réclamation des gens du Comté de Valangin au Conseil d'Etat contre l'usage de cette plante: „Considérant qu'il est arrivé des *incendies* en fumant du tabac et que, par l'excès qu'on en faisait, plusieurs personnes se plongeaient dans une oisiveté blâmable, défendons expressément, etc.“¹⁾

Le mot *incendie*, employé ici, ne prouve-t-il pas qu'au milieu du XVII^e siècle, le tabac à fumer, et par conséquent la *pipe* (car le cigare n'était pas encore connu), était déjà d'usage courant dans le Comté?

En 1733, le *Journal helvétique* annonce qu'une femme de Couvet (Val-de-Travers), nommée Marie Guyenet, âgée de 103 ans, fume tous les jours, dix à douze *pipes de tabac* et va régulièrement chaque jour, trois ou quatre fois, chercher à la fontaine du village une tinette d'eau²⁾.

A notre avis, il ne peut s'agir ici, nous en appelons à la conscience des fumeurs, que de petites pipes d'une contenance minime, autrement la pauvre Marie Guyenet n'eût pas résisté si longtemps à cette alimentation déplorable.

En 1750, le tableau de recensement des industries neuchâteloises, inauguré cette année même, constate qu'on compte, dans la principauté, 37 faiseurs de pipes à la Chaux-de-Fonds et 6 au Locle³⁾

De quelles pipes s'agit-il? Nous allons le savoir.

En effet, dans la „Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin“, ouvrage publié en 1764 et 1766, par le banneret Osterwald, nous lisons, page 86, ce qui suit:

„Il se trouve aussi dans la paroisse de la Chaux-de-Fonds des faiseurs de limes, de chappes de fer pour boucles, de *pipes en fer, cuivrées* ou d'*acier* perforées au foret, ou en *buis*, garnies de laiton.“ Ici, plus de doute, voilà nos pipes métalliques dûment citées. Il est vrai que leur grandeur, n'est pas indiquée, mais poursuivons“.

Dans l'ouvrage sur „la Juridiction de la Brévine“ du Maire Huguenin, ouvrage publiés en 1841 par la Société d'Emulation patriotique, nous lisons, page 108, ce qui suit:

„C'est autour du foyer pétillant que la famille passait les longues soirées d'automne. Les femmes teillaient leur chanvre ou le filaient; les vieillards en fumant leur tabac dans de *petites pipes en fer*, racontaient aux enfants les traditions du temps passé.“

Voilà nos petites pipes de fer bien et dûment signalées.

Enfin dans un „Tarif des Péages de Neuchâtel, dont les deux tiers au

¹⁾ Musée Neuchâtelois, 1875, p. 88.

²⁾ Journal helvétique, Mars 1733, p. 35 et Musée Neuchâtelois 1875, p. 91.

³⁾ Musée Neuchâtelois, ibidem. p. 91.

Roi et le tier (sic) à la ville de Neuchâtel, au quel le commis préposé devra se conformer et exiger le Péage, suivant ce qui est marqué cy-après en chaque Article, à commencer le II Janvier 1749." Nous lisons, page 23, ce qui suit :

	Pipes de fer et de letton (sic)	4	Crutzers.
et page 24.	Pipes de terre fine d'Hollande	4	"
	Pipes grossières	2	"

Comme on le voit par ces citations, l'habitude de fumer dans des pipes de fer, de laiton, ou de terre de Hollande, était, au siècle passé, assez général. Le nombre des industriels qui se livraient à leur fabrication est considérable. Voyez plutôt :

De 1750 à 1759 on compte dans la principauté 51 faiseurs de pipes. A partir de cette époque, leur nombre va diminuant, si bien que de 1810 à 1846, il n'est plus que de 5 ¹⁾. Le cigare et le tabac à priser faisaient alors une rude concurrence à la pipe. — Une grosse pipe de laiton, de la collection de notre Musée historique, portant la date de 1814, prouve qu'au commencement de notre siècle on fumait encore la pipe de métal.

Jetiez maintenant un coup d'œil sur la planche qui accompagne ces lignes et dites si les pipes qui y sont représentées ne portent pas tous les caractères des pipes indiquées ci-dessus. Elles sont petites — Pourquoi? Parce que dans les siècles passés, le tabac était cher et l'argent rare. On fumait, mais avec économie. Elles sont de métal — parce que la terre de pipe manquant dans notre pays, on la remplaça par le *fer*, le *laiton* ou le bois. On crut sans doute par là fabriquer des pipes solides et durables; mais on s'aperçut bientôt qu'elles se brûlaient, s'oxydaient, se trouaient, et qu'il fallait les jeter. Aussi les abandonna-t-on peu à peu. Nous comprenons dès lors pourquoi on les trouve, de temps en temps, soit au fond de nos lacs, aux endroits fréquentés le plus volontiers par les pêcheurs, soit dans la campagne, et souvent à une certaine profondeur dans le sol. *Font*, par exemple, où l'on a retiré un certain nombre de ces pipes lacustres ²⁾ est en même temps une riche station préhistorique et une station de pêche. C'est ce qui explique que ces petits instruments se trouvent mêlés aux objets lacustres, avec de vieux couteaux, des clous, des boutons simples et doubles, des clefs de montre, des boucles de ceinture et de courroie, etc., que chaque fouille amène au jour.

En ce qui concerne les pipes trouvées à Avenches, parmi les antiquités romaines, nous raconterons le fait suivant: Il y a quelques années, c'était en 1890, si nous ne nous trompons, on trouva aux environs du théâtre, sous un pommier abattu, un fourneau de pipe qui fit beaucoup parler de lui (voy. fig. 8). Il n'est pas difficile de reconnaître dans cet objet plus ou moins détérioré, une tête de *Kaiserlik* de 1814, et cependant il était enterré à 1 mètre 50 de profondeur.

¹⁾ Musée Neuchâtelois 1875, p. 91.

²⁾ Nous en possédons 4 au Musée provenant de cette station (rive fribourgeoise).

Sans parler des remuements de terrain qui ensevelissent parfois les objets à une certaine profondeur, nous ne devons pas négliger de tenir compte de l'action des racines d'arbres qui, en pénétrant dans le sol, entraînent fréquemment dans leurs ramifications les objets solides qu'elles rencontrent. Plusieurs fois déjà nous avons eu l'occasion de constater cet effet mécanique. Le fait donc de trouver des pipes, parmi les antiquités lacustres ou romaines, ne prouve à notre avis, absolument rien.

Bien petites pour le tabac, ces pipes nous paraissent beaucoup trop volumineuses pour fumer le *chanvre* ou le *haschisch*, qu'on en retire. Les pipes à haschisch que nous possédons (elles viennent d'Algérie et du pays des Aschantis, sont sans couvercle et infiniment plus petites. Pourquoi? Parce que, même pris à petite dose, le chanvre à une action terrible sur l'organisme. „Le chanvre, dit M. le Missionnaire H. Junod, dans son ouvrage sur les Baronga, page 219, possède des propriétés enivrantes et même stupéfiantes. Les indigènes se contentent en général de le fumer dans des pipes fort curieuses, et cela suffit pour les mettre hors d'eux-mêmes ¹⁾.“

Enfin, pour en avoir le cœur net nous nous sommes adressé à un chimiste, à qui nous avons confié quelques-unes de nos pipes, afin qu'il les analysât. Malheureusement la chaleur même qu'acquiert le métal quand on fume, et les lavages successifs auxquels elles ont été soumises depuis plus d'un siècle, ont détruit — on pouvait s'y attendre — toute trace de nicotine. Il nous a donc fallu renoncer à cette preuve qui aurait été concluante.

Quoi qu'il en soit, il nous semble en avoir dit suffisamment pour que la question des pipes lacustres, attribuées aux Romains ou aux Celtes, soit définitivement reléguée dans le domaine de la fable.

Si les Romains ou les Celtes ont fumé, ce n'est pas dans les pipes qui nous occupent. Comment en outre cette habitude se serait-elle perdue, en France par exemple, pendant tout le moyen âge? Car, à cette époque, pas plus que du temps des Romains, nous ne trouvons, à notre connaissance, aucune mention précise, aucun dessin sérieux, constatant l'usage de la pipe. Et cependant, Dieu sait si les Romains, d'une part, le moyen âge, d'autre part, se sont plu à détailler leurs usages, leurs costumes, les accessoires du ménage, de la toilette, de la vie du peuple et de la vie de société... Cette grande lacune de plusieurs siècles dans l'usage de la pipe ne nous paraît guère explicable.

Monsieur de Molin cite, il est vrai, deux figures sculptées du moyen âge, ayant des pipes à la bouche. Mais est-il bien certain que ce soient des pipes? En tout cas ces exemples nous paraissent peu probants. Il s'agit d'une part d'un modillon d'église portant une tête *très fruste*, tenant à la

¹⁾ Les pipes à chanvre dont il est ici question ont une forme toute spéciale. Elles sont faites d'une corne de bœuf, sur la convexité de laquelle s'adapte un tuyau vertical surmonté d'un fourneau de pierre. On verse de l'eau dans la corne, et le nègre aspire la fumée par l'ouverture de la corne.

bouche une grosse pipe, presque sans tuyau. (Église d'Huberville, — France), et, d'autre part, en Irlande, d'une pierre tombale du roi Thomond, enterré dans l'abbaye de Corcumare en 1267. Il a aussi à la bouche, dit-on, une pipe à courte tuyau

Qui aurait jamais songé qu'un roi se fût fait représenter, sur sa pierre tombale, une *pipe à la bouche* et encore dans une abbaye.

Non, vraiment, c'est trop demander de notre faible foi.

Die Fenster- und Wappenschenkungen der Stadt Zofingen. (Schlussbemerkungen.)

Von Dr. H. Lehmann.

Nach der Veröffentlichung des Aktenmaterials über die Fenster- und Wappenschenkungen Zofingens als erstes, möglichst vollständiges Beispiel dieser ehrwürdigen Sitte mit Bezug auf das Urkundenmaterial einer Stadt, mag es vielleicht nicht unwillkommen sein, die Resultate aus diesen an und für sich ziemlich trockenen Aufzeichnungen kurz zusammengefasst zu finden.

In den meisten Fällen, sei es für Bürger oder Auswärtige, bewilligt der Rat dem Gesuchsteller ein Fenster und zahlt den Betrag dem Glaser oder Glasmaler selbst aus¹⁾ oder er bewilligt ihm bloss ein Wappen und zahlt den Glasmaler²⁾, oder er schenkt beides und bezahlt den Glasmaler³⁾, oder endlich er bewilligt Fenster und Wappen und zahlt dem Glaser das Fenster und dem Glasmaler das Wappen.⁴⁾ Die im allgemeinen ziemlich zahlreichen Schenkungen nach auswärts lässt er, wenn immer möglich, in der Stadt selbst anfertigen.⁵⁾ Daneben aber kommt es auch ziemlich häufig vor, dass der Seckelmeister den Geldbetrag an die Beschenkten ausbezahlt und zwar sowohl an solche im Orte selbst,⁶⁾ als an auswärtige,⁷⁾ oder doch wenigstens einen Beitrag an die Kosten.⁸⁾ Oft erfahren wir den Namen des Beschenkten nicht einmal, sondern bloss den Ort, wohin die Schenkung gesandt wurde⁹⁾ und hinwieder vernehmen wir wohl den Bestimmungsort des Geschenkes und wieviel für

¹⁾ 1556 (1, 2); 1562 (1); 1564 (3); 1566 (2); 1569 (1); 1570 (3, 5); 1571 (2); 1573 (3); 1577 (5); 1579 (4); 1583 (1); 1586 (2); 1592 (1); 1594 (1, 2); 1596 (1, 3); 1597 (4); 1598 (1, 8); 1600 (3) u. s. w.

²⁾ 1575 (4); 1577 (4); 1591 (2).

³⁾ 1599 (4); 1601 (3, 5, 6).

⁴⁾ 1558 (2 und 3); 1567 (3 und 5).

⁵⁾ 1561 (1); 1567 (8); 1568 (2); 1570 (4) und 1571 (1); 1571 (3, 4); 1572 (1); 1574 (2); 1575 (2); 1576 (1); 1577 (2, 3, 6); 1579 (1); 1582 (2); 1591 (1); 1595 (1); 1598 (5); 1602 (7); 1605 (1); 1606 (1, 2, 3); 1608 (2).

⁶⁾ 1558 (4); 1568 (3); 1570 (1); 1597 (3); 1599 (1); 1600 (5, 6); 1602 (8, 10); 1603 (4); 1608 (4).

⁷⁾ 1553 (1); 1554 (2); 1555 (1); 1559 (4); 1567 (6); 1570 (4); 1571 (5); 1573 (2); 1583 (3); 1602 (9).

⁸⁾ 1597 (3).

⁹⁾ 1561 (1); 1563 (1); 1565 (5); 1566 (1); 1569 (4); 1571 (3, 4); 1572 (1); 1577 (2, 3); 1580 (2); 1581 (3); 1598 (6).